Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20261002-DEL682026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Exprimés : 13

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 25 septembre 2026.
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Mathilde CONTY ayant donné procuration à M. Rodolphe BIELINSKI, Mme Delphine MOREAU ayant donné procuration à M. Samuel PERENNOU, M. Valentin FLAGEUL ayant donné procuration à M. Romain GOURLAY, Mme Cinzia TADDEI et M. Marc SAVINA absents excusés.
Secrétaire : Mme Mathilde GOULM.

N°2026/068 – Travaux de réfection de voirie : Lesvoyen

Depuis le 23 janvier dernier, en raison de la détérioration du pont de Meilars (effondrement d'un accotement), la circulation est interdite à tous les véhicules empruntant la voie communale n°2, reliant le bourg de Meilars à Mahalon.

Une déviation a été mise en place depuis le bourg de Meilars par les voies communales n°209 et 3 pour rejoindre Mahalon via le lieu-dit Lesvoyen.

Le trafic routier quotidien, inadapté aux voies empruntées, les a très fortement dégradées. Aussi, des devis de réfection de la chaussée ont été réclamés.

L'entreprise LE ROUX de Landudec propose de réaliser les travaux pour 11 145 € H.T / 13 374.00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- ADOPTE le devis présenté.

MAIRIE DE CONFORT-MEILARS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29790 FINISTÈRE

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU